

MODIFICATIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
(rôle triennal 2019-2020-2021)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée,

QUE : Conformément à l'article 43 de la *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Coteau-du-Lac, déposé le 13 septembre 2018 pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* (LQ 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*.
- L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021;
- Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 20^e jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.



Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur la modification du rôle foncière 2019-2020-2021, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Sur le babillard de l'hôtel de ville et le site Internet de la Ville, le 20 janvier 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 20 janvier 2021.


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière